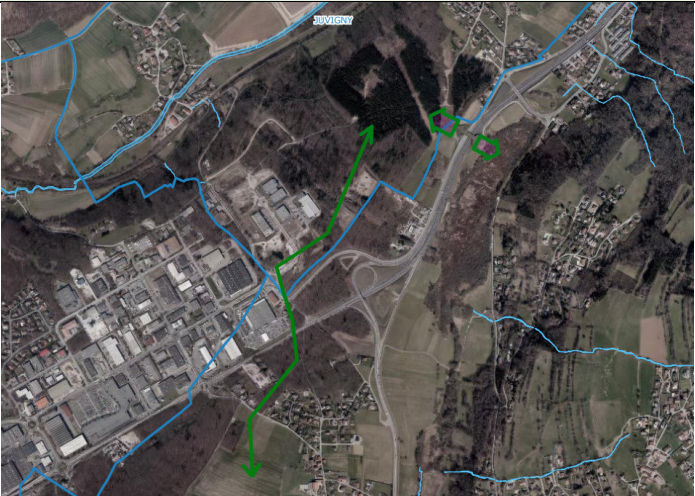


<b>Enjeux CT ENS AA</b>	Préserver et restaurer les corridors
<b>Thème</b>	Etudes et travaux pour la restauration et préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
<b>Maître d'ouvrage porteur</b>	Commune de Juvigny
<b>Comité de suivi de la fiche</b>	Porteur et Annemasse-Agglo
<b>Titre de l'action</b>	PG 2.6 - Elaboration de prescriptions environnementales et travaux sur le technosite Altea pour le maintien ou la restauration du corridor Rosses / Allongets
<b>Priorité</b>	2

Localisation	Secteur
<p>Commune de JUVIGNY Zone d'Activités Economiques ALTEA</p> <p>— Limites communales — Corridor restreint Allongets ↔ Rosses → Passage à faune - Ecopont des Allongets</p>	 <p>Figure 1: source SIG Annemasse Agglo</p>

Contexte
<p>Annemasse -Agglo est un territoire très dynamique qui a connu une croissance rapide dans les années 1980 à 2000. L'étalement urbain a morcelé le territoire et malgré la mise en place d'un premier SCOT ciblant l'enjeu corridor de maintien des continuités biologiques à travers l'établissement d'une grande « trame verte » en 2007, et la contractualisation d'un Contrat Corridor avec la Région Auvergne Rhône Alpes Auvergne appelé (« Contrat Corridor Arve Lac ») en 2012, cet enjeu de préservation des corridors et de leur fonctionnalité reste encore très prégnant sur le territoire.</p> <p>La commune de Juvigny dispose d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE), créée par Annemasse Agglo.</p> <p>La ZAE Altéa, et le parking relais qui la jouxte, sont dans un continuum naturel reliant le Massif des Voirons (via l'Ecopont des Allongets) réservoir de biodiversité, avec le Bois de Rosses, lui-même relié par des corridors restreints à la Menoge et ensuite au Massif du Salève.</p> <p>Le Bois des Allongets est un espace naturel d'intérêt, un réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces, en plein cœur de l'agglomération. Il est visé par un projet d'arrêté de protection de biotope et est relié au Massif des Voirons par le nouvel Ecopont installé dans le cadre des travaux d'élargissement de la RD1206.</p> <p>De son côté, le Bois de Rosses est de plus en plus menacé par l'étalement de l'urbanisation : au nord un faible continuum forestier permet aujourd'hui le passage vers l'Ecopont des Allongets, et au sud le passage vers la Menoge et l'Arve est également de moins en moins fonctionnel.</p> <p>A terme, l'ouvrage des Allongets, un investissement lourd créé lors de la construction de la 2*2 voies, risque d'avoir une fonctionnalité limitée si le passage de la faune entre le Bois des Allongets et le Bois de Rosses notamment n'est plus possible.</p> <p>La présente fiche traite donc de la fonctionnalité du continuum précité par le nord, et la fiche PG2.2 reprise du Contrat Corridor Arve Lac, traite de la fonctionnalité par le sud vers la Menoge.</p>

### Objectifs de l'action

La préservation et la gestion des espaces verts de la ZAE jouent un rôle primordial dans le maintien la fonctionnalité du corridor entre le Bois des Allongets / Ecopont et le Bois de Rosses. Des prescriptions doivent par conséquent être édictées quant à la préservation voire restauration de ce corridor restreint sur le site de la ZAE pour ensuite être intégrées dans les documents d'urbanisme et/ou chartes élaborées sur ce secteur

### Contenu de l'action

Un diagnostic du site quant à son rôle relais entre les Bois de Rosses et des Allongets pour la petite, moyenne et grande faune sera réalisé, en fonction des aménagements en place et en prévision des futurs aménagements prévus sur la ZAE. Au vu des conclusions de ce diagnostic, les potentialités de restauration de biodiversité et de fonctionnalités seront étudiées.

Des prescriptions sous forme de charte seront proposées vis-à-vis des espaces verts, de leur entretien et gestion, de leur diversification, des clôtures, de nichoirs à créer ou encore sur la gestion de l'éclairage, dans un objectif d'amélioration de la fonctionnalité. Cette charte sera élaborée en concertation avec les entreprises en place, et des travaux pourront être prévus sur les aménagements existants afin que ces derniers soient en adéquation avec cette nouvelle charte.

Par ailleurs, après concertation entre la commune et Annemasse Agglo, des prescriptions pourront être intégrées au PLU de la commune.

### Faisabilité

<i>Technique et organisationnelle</i>	Une concertation avec les entreprises en place sera prévue
<i>Juridique et financier</i>	
<i>Foncier</i>	

### Chiffrage de l'action

<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC</i>	<i>Maître de l'Ouvrage</i>	<i>Taux de subvention CD74</i>
Phase diagnostic : Visite terrain, étude bibliographique du site et des corridors concernés	1 320€	Annemasse Agglo (ZAE)	60%
Elaboration et mise en place des prescriptions environnementales sous forme de charte permettant le maintien voire la restauration du corridor Rosses / Allongets.	1 650€		
Travaux de restauration dans la ZAE	12 000€		
Suivi de la fonctionnalité par la faune les années suivantes	990€		
<b>TOTAL</b>	<b>15 960€</b>		

### Calendrier / Phasage

2020	2021	2022	2023	2024
	Elaboration de la charte +Travaux + Intégration dans le PLU	Suivi de la fonctionnalité	Suivi de la fonctionnalité	Suivi de la fonctionnalité

<b>Indicateurs</b>
--------------------

Eléments de fonctionnalité petite faune (surface et type d'espaces verts, haies...)
---

Eléments de fonctionnalité moyenne faune en place (surface et type d'espaces verts, haies...)
---